L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 23 SEPTEMBRE 1893.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 2 mai 1893,

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées,

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE,

Tous les jours (excepté les dimanches et le mercredis) après le train de 4 heures P. M.

Au retour, quittera Madisonville tous les jour à 5 heures A. M., si l'eau et le temps le permettent.

EXCURSIONS:
Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.

DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 8 h. A. M.
DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 6 h. P. M.
Prix, chaque traversée, $1.
Prix, les jours d'excursion, aller et retour, $1

Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agent
30avril— No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA TOURAINE, Frangeul, samedi, 23 septem.
LA BOURGOGNE, Lebœuf, samedi 30 septem.
LA BRETAGNE, Collier, samedi, 7 octobre

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.........$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.........$60
Entrepont, $24 50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne

CROMWELL STEAMSHIP CO.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.

Steamers:

LOUISIANA.........Mercredi, 27 septembre.
KNICKERBOCKER.......Mercredi, 4 octobre.
HUDSON..........Mercredi, 11 octobre.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse:

Assurance de Marine sur Cargaison un Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les Points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Ces steamers font connection à la Nouvelle Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

CHEMINS DE FER.

YAZOO AND Mississippi Valley R. R. Co.

Heures d'arrivées et de départs le 22 juillet 1893.

Les trains de l'Illinois Central partiront de la Station des Passagers, coin avenue Howard et rue Remparts.

	Départs.	Arrivées.
Kansas City et Memphis train rapide	5:00 p. m.	8:45 a. m.
Vicksburg & Natchez Ex.	8:10 a. m.	5:35 p. m.
Baton Rouge Accom'n	3:40 p. m.	10:00 a. m.

La seule ligne ayant des trains solides entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et Vicksburg, avec des Chars Dortoirs Modernes Pullman Buffet à Memphis et Kansas City.

La route directe et favorite pour Kansas City, Omaha, Denver et tous les endroits de l'ouest.

La ligne la plus courte pour Hot Springs et d'autres parties de l'Arkansas et du Nord de la Louisiane.

Billets d'agréments, passes, taux de partis et excursion fin de semaine.

Les billets pour excursion d'été en vente dans la saison.

Le Bureau des Billets, coin des rues Canal et Commune

A. H. HANSON. Gen. Pass. Agt.
J. W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.
30 juil—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N. Orléans	Arrivée à la N-Orléans
San Antonio Express.. 5.20 p m	San Antonio Express.. 7:05 p m
California Express, daily 9:30 a m	California Express, daily 10:55pm

Pullman sleepers entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers de la Nouvelle-Orléans à San Antonio and New Orleans à Galveston sur les trains partant de la Nouvelle-Orléans à 5:20 P. M. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 9:30 A. M.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No. Arrivées.	No. Departs
3 Ex. Rapid. 7:35 a.m.	6 Mal. Rap. 7:45 a.m.
7 Acco. côte. 9:00 a.m.	4 Exp. Rap. 10:55 a.m.
1 Exp. Lim.. 4:45 p.m.	8 Acco. côte. 3:45 p.m.
5 Mal. Rap. 7:15 p.m.	2 Exp. Lim. 7:50 p.m.
Excur. dim.. 9:40 p.m.	Excur. dim... 7:55 a.m.

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

JOHN KILKENY, Div. Pass. Agent.
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
5 mars—au 31 déc

ILLINOIS CENTRAL R.R.

Service en vigueur depuis le DIMANCE, 22 janvier 1893.

Arrivées.	Départs.
No 1, Malle Rapide, 8:30 a. m.	No 2, Malle Rapide, 6:00 p. m.
No 3, Chicago Lim., 8:40 p. m.	No 4, Chicago Lim., 12 01 a. m.
No 25, Malle locale et Express, 6:55 p. m.	No 26, Malle locale et Express, 7:00 a. m.
Dim. Ex....8:30 p. m.	Dim. Ex....7:35 a. m

Une ligne de Palais-Dortoirs Pullman allant directement de la Nouvelle-Orléans à Chicago et St Louis sans changement.

La route la plus courte et la plus rapide.

No 4, Vestibule Chicago, limited, quotidien. Durée, 29 heures à Chicago, et 24 heures à St-Louis.

No 2, La Malle Rapide quotidienne a des dortoirs Pullman et des chars à fauteuils se renversant pour Chicago et des dortoirs à St-Louis.

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune.

J. W. COLEMAN, A. G. P. A.
A. H. HANSON, G. P. A.
1er mars—

Q & C

Ligne la plus courte de 94 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 4 Fast Mail.
Part de la N.-Orléans.	7:50 p.m.	12:15 a.m.
Arrive à Meridian...	2:00 a.m.	6:50 p.m.
Arrive à Birmingham	6:40 a.m.	12:45 a.m.
Arrive à Chattanooga	11:00 a.m.	6:00 a.m.
Arrive à Burgin.....	7:55 p.m.	4:00 p.m.
Arrive à Lexington..	8:05 p.m.	4:15 p.m.
Arrive à Cincinnati..	10:40 p.m.	7:20 p.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee sont les seules lignes ayant des chars dortoirs-vestibules de la Nouvelle-Orléans à New York via Lookout Mountain et Shenandoah Valley avec char-buffet sans pareil pour New York et Washington.

Chars-dortoirs-vestibules allant directement à Chicago.

Bureau des Billets du Q. & C., 34 rue St-Charles.

W. C. RINEARSON, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent New Orleans.
2 mars—

Scientific American Agency for

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO. PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1 50; three months 75 cents.

CHARTER

—OF THE—

LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA, State of Louisiana, City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eighth day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary-public in and for this city and the parish of Orleans, State of Louisiana aforesaid, duly commissionned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State in such cases made and provided, and of Act No 36 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved June 29th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following to-wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof; to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by-laws and generally in the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therwith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferrable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday of January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfill the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers, are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stockholder shall be entitled to cast in person or by proxy one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and as soon thereafter as possible an election shall be held, whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans, as aforesaid. Any vacancy occurring by death, resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be: Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice-President, and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary-Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourths of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and with the assent of a majority of the capital stock, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed, in my office, the day, month and year aforewritten, in presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading hereof.

Original signed:
JOS. HERNANDEZ and others.
H. P. LABATUT,
JAS. J. BOYCE,
JAS. FAHEY, Not. Pub.'

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was this day duly recorded in my office in book 488, folio 90.

New Orleans, La., december 16th, 1892.
Signed: JOS. BATT.
[Seal] R. M.

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages thereto annexed and made part thereof.

As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D. 1892.

JAS. FAHEY, Not. Pub.
No 162 Common street.
25 déc—5f en 30i

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 3 nov—

ASSURANCES.

Dixième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12 448 58	
Sur risques de mer...	7,088 33	$588,673 87
A ajouter:		
Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire:		
Primes non acquises de 1892		154,936 89
		$572,302 57
A déduire:		
Primes remboursées et cancellations	$82,160 81	
Réassurances	48 572 87	
		$130,733 68
Pimes nettes		$441,568 89
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes		21,398 82
Revenu total		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions	75,828 65	
Taxes et licences	12,465 33	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnie d'assurances frais judiciaire etc	51,963 31	
Total des débours		$437 622 50
Balance		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF
(A la valeur au marché.)

Comptant en main	$66,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman	88,400 00
$25,000 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Co	100 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de perception	97,180 42
Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	43,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

Nlle-Orléans, Lne, 2 janvier 1893
(Signé): FRANK RODER,
THOS. J. WOODWARD,
JOS. SCHWARTZ,
J. H. MENGE,
Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies	$249,094 85	
Primes maritimes	980 94	
Primes des rivières	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891	44,850 20	
Total		$296,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$26,084 18	
Moins salaires et dépenses générales	12,887 95	13,196 23
Fonds de surplus, 1891		21,490 82
Total		$330,792 59
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$152,018 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances	43,744 81	
Primes remises et commissions	59,380 68	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	8,718 29	264,967 92
Profits bruts		$65,824 67
Réservé pour—		
Primes non expirées de 1892	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées	11,964 13	
Fonds de surplus	6,481 69	
	$65,824 67	$65,824 6

ACTIF.

Billets pour primes	$27 65
Primes en voie de collection	40,004 92
Prêts sur nantissement	4,475 00
Prêts sur hypothèques	2,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,942 59
Stocks de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,250 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.

FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS,
J. HASSINGER, A. G. RICKS,
LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELICH,
FRANK VATTER, JOHN G. MOLL,
J. E. MERILH, D. BERNHARDT,
J. J. LANGLES, M. VONDERBANK,
P. W. DIELMANN, EMIL WEBER,
A. THIESEN

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE

Arrivée.	Départ.
No 3 Fast Ex..7:35 am	No 6 Fast Mail..7:45am
No 7 Coast Acc.9:05am	No 4 Fast Ex..11:00 am
No 1 Lim. Ex. 5:15pm	No 8 Coast Acc.3 35 pm
No 5 Fast Mail.7:20pm	No 2 Lim. Ex. .7:50 pm
Exc. dimanche et mercredi.....9:35pm	Exc. dimanche et mercredi.....7:55am

ILLINOIS CENTRAL.

Passenger.......6:55pm	Passenger.......7:00am
Chica.St.L.mail.8:30am	Chic.St.L mail..6 00pm
Chic. limited....8:40pm	Chic.limited....12:01m
Exc. dimanche..8:30pm	Exc. dimanche..7:35am

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

No 1, Memphis and Kansas City Fast Train.......8:45am	No 2. Memphis and Kansas City Fast Train........5:00pm
No 3, Vicksburg Express........5:35 pm	Vicksburg Express..........8:10am
Baton Rouge accommodation.......10:00am	Baton Rouge accommodation.......3:40pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited 10:30am	No 2 Limited...7:50pm
No 3 Fast Line.7:25 am	No 4 FastLine.12:15am

TEXAS AND PACIFIC.

No 54, Cal. Ex.7:00pm	No 53, Cal. Ex..8:15am
No 52, Hot Springs & St-Louis Ex..6:50am	No 51, Hot Springs & St-Louis Ex...8:20pm
Local.........10:05am	Local..........3:50pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

San Antonio....7:05pm	California Ex....9:30am
California Ex. 10:55am	San Antonio....5:20pm

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.

Dimanche.

No 9...........7:25 pm	No 10..........8:00 am

Tous les jours, le dimanche excepte.

No 7..........8:20 am	No 8.........4:00 pm

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.

Pte-la-Hache....9:00 am	Pte-la-Hache..7:00am
..... 4:15 pm	.....5:00pm
Shell Beach.....2:40pm	Shell Beach....10:00am

Dimanche.

Pte la-Hache...9:40 am	Pte-la-Hache & Shell Beach...7:15am
Shell Beach....9:40 am	Pte la Hache & Shell Beach..4:40pm
Shell Beach & Pte la-Hache. 7:00pm	Shell Beach....5:00 am

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Tous les jours.

Alger........10:00 am	Alger..........4:30 pm

Tous les jours excepté le dimanche.

Alger..........6:05 pm	Alger...........8:00 am

Dimanche seulement.

Alger..........6:40 pm	Alger...........8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time-Ball*) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles. Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais:

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

Forecast for September.—Moderate or fair weather generally over the North Atlantic. Occasional gales north of the 35th parallel; also near the American coast. Tropical cyclones, or hurricanes, very probable. Fog west of the 43d meridian, across the Grand Banks; also east of New England, as shown. Icebergs in the vicinity of Belle Isle.

Dangerous Obstructions Along the Coast.

One mile off Caboon Hollow Life saving station, Cape Cod: Unknown sunken schooner topmasts out of water Aug. 26

Nauset Light, Cape Cod, 6 SW, 2 miles: Sunken sch. Governor, mastheads out of water. Aug. 25.

Chatham Lights, Mass, W. by N., 6 or 7 miles: Sunken schooner Acacia, spars showing. Aug. 25.

Block Island Light, NE., 6 miles: Sunken brig J. A. Horsey. Aug. 23.

Lynde Point, Conn., E NE.; West End of Sand Shoal buoy, W NW., 1/2 mile. Schooner Lizzie Raymond, sunk in 7 fathoms, with topmasts showing. July 26.

On north edge of Long Sand Shoal, L. I. Sound, Crane Reef buoy No. 12 bearing N. by E.: Unknown sunken schooner. Aug. 18.

Stratford Shoal Light, NE. by E. 1/2 Old Field Point Light, S SE. 1/2 E.: Unknown sunken schooner in 15 fathoms; Mast showing. Aug. 18.

Highlands of Navesink Lights, N. NW. 18 miles. Sunken sch. Narragansett, masts out of water. Aug. 24.

About lat. 39° 05', lon. 74° 10': Sunken sch. Rachel Seaman, topmasts showing. Aug. 23.

Relief Lightvessel No 37, Five Fathom Bank, sunk 1/2 mile W SW., from her station; mastheads visible. Aug. 25.

About a mile west of Overfalls buoy, Delaware Bay entrance: Sunken vessel. Aug. 25.

About 10 miles east of Cape Henry, Va.: Sunken 4 m sch John Holland, two masts standing, 18 feet of water over the hull. Aug.

Cape Lookout, SW., 20 miles: Heel of top mast and yard, awash in 23 fathoms. Aug. 24.

New form for ice symbols.

An improved method of representing the ice bergs reported by our co-operating observers has been adopted. The reports of icebergs on certain dates will be indicated by a line with a small pyramid at each end and figures representing the dates of the reports at the ends. The figure in the middle of each line shows the number of bergs on this track. It frequently happens that the number of bergs seen is so great that it is impossible to plot them all; the figure in the middle represents the number seen accurately. Each observer will thus see that his report has been used. If only a few bergs are reported they will be plotted as heretofore.

In the region where icebergs are probable and none shown, mariners must not infer that there were no icebergs there. If there are masses of icebergs reported near Belle Isle and also near the southern edge of the Grand Banks with a large space between, this fact commonly shows that no reports were received from the intermediate region and does not necessarily mean that there were no bergs there.

The steamer routes from January 15 to July 14 pass south of the ice limits, and, consequently, very few reports are received from the region north of those limits where ice probably abounds. The red date plotted on charts are records of reports. No reports are received from unfrequented regions, and hence no bergs are plotted there."

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

SAMEDI, 23 SEPTEMBRE 1893.

Elvière Rouge—ANNA B. ADAMS, à 5 P M
Mandeville—NEW CAMELIA, trains de 4 P M
Vicksburg—T. P. LEATHERS, à 5 P M

BULLETIN MARITIME.

VENDREDI, 22 SEPTEMBRE 1893.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship am Morgan City, Otis. Cardenas.

ARRIVÉS.

Steamship am Aranssa, Hopner, Havane. (précédemment rapporté à la Quarantaine.
Steamship am El Sol, Mason, New-York.
Steamship norv Tordenskjold, Rasmussen, Bocas del Toro.
Steamship am Louisiana, Gager, New York.
Steamship ang Clandeboye, Strickland, Havane, (précédemment rapporté à la Quarantaine.) sur lest.

BATEAUX A VAPEUR.

Neptune, Carrick, Bas du Fleuve
Mabel Comeaux, Comeaux, New Hope.
Emma McSweeney, Krauz, Barataria.
Joe Webre, McSweeney, Grand Isle.

Arrivages de produits.

BARATARIA—par steamer Emma McSweeney—650 sacs riz brut
GRAND ISLE—par steamer Joe Webre—Fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—718 sacs riz brut
NEW HOPE—par steamer Mabel Comeaux—5224 sacs riz brut

Reçu par les chemins de fer:

N. O FORT JACKSON & GRAND ISLE—130 sacs riz brut
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR.—155 sacs riz
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—507 balles coton
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—317 balles coton
YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY & ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—821 balles coton
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—1073 balles coton
SOUTHERN PACIFIC COMPANY—2200 balles coton 2538 sacs riz brut

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship Louisiana, Gager.......parti 16 sept
Steamship El Mar, Grant.......parti 20 sept

LIVERPOOL.
Steamship Vesta, Brown.........parti 16 sept
Steamship Louisianian, Wallace..parti 26 août
Steamship Darien, Wrake.........parti 24 août
Steamship Mexican, ——.........parti 5 août
Steamship Astronomer, Wallace..parti 10 août
Steamship Orion, Lang...........parti 16 août
Steamship Texan, Bertie........parti 6 sept
Steamship Wm Cliff, Fost........parti 7 sept
Steamship Traveller, Ball........parti 7 sept

BALTIMORE
Barque James W Elwell, —, ...en chargr 2 sept
Barque Lissie, Carter..........en charge 2 sept

SANTOS.
Steamship Corsica, ...parti 29 août

MARSEILLE.
Barque Fratelli Laurin, Brignetti.partie 27 juin

HAMBOURG.
Steamship Kehrweider, Droescher..parti 3 août
Steamship Rothesfield, —, —....parti 25 août

GÊNES
Barque Fratelli Laurin, Brignetti..partie 6 août

ANVERS
Steamship Netherby Hall, Rothwell.par. 15 sept

BORDEAUX
Steamship Havre Laporte.........parti 1er sept

HARTLEPOOL.
Steamship Terra................parti 1er sept

SHIELDS. ANG.
Steamship Camrose, ...parti 31 août

ROTTERDAM.
Steamship Wistow Hall, Barclay..parti 1er sept
Steamship Rydal Hall, Brooks.......parti 6 sept

NORFOLK, VIE
Steamship Rothfield, Watson.....parti 12 sept

CARDIFFE.
Navire Columbia, Hansen.........parti 11 sept

BUENOS AYRES
Steamship Hawkhurst, ...parti 15 sept

RIO DE JANEIRO.
Barque Glama, Paixao...........partie 4 août
Barque Triumpho, Evangelista....partie 30 juil
Steamship Bessell, Alcott........parti 20 sept
Barque Agnes, Soares...........partie 20 août

ST MICHEL.
Steamship Aislaby, Maxwell......parti 12 sept

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Nom.	Destination	Mouillage
Aransas	Havane	Alger
Antonio Zambrana	Bluefields	1er dist. 15
Barbadian	Liverpool	1er dist. 37
Breifond	Bocas del Toro	1er dist. 14
City of Dallas	Puerto Cortes	3e dist. 30
Cheruskia	Hambourg	1er dist. 21
Counsellor	Havre	1er dist. 33
El Sol	New York	4Alger
El Norte	New York	Alger
Eric	Liverpool	Canal Harvey
Flamborough	Livingston	1er dist. 15
Glenochil	Londres	Canal Harvey
Galicia	Hambourg	1er dist. 27
Goldworthy	En réparation	3e dist. 35
Harlan	Bluefields	Alger
Heraclides	Liverpool	Gretna
Jamaican	Liverpool	Elevator
Jos. Oteri, Jr	Honduras	1er dist. 13
Loango		4e dist. 46
Legislator	Liverpool	1er dist. 31
Miguel Jover	Barcelone et Malaga	3e dist. 26
Nicaraguan	Liverpool	Southport
Navigator	Liverpool	2e dist. 10
Olympia	Hambourg	rue 6e
Professor Morse	Honduras	1er dist. 15
Queensland	Havre	4e dist. 45
Rover	Ceiba	1er dist. 14
Tordenskjold	Bocas del Toro	1er dist. 15
Tiverton	Dublin	Southport
Wanderer	Puerto Cortes	3e dist. 30
NAVIRES.		
Elvira	Brême	rue 1re
GOELETTES.		
Robt Ruff	....	6e dist

Etat de situation semestriel

—DE LA—

GERMANIA SAVINGS BANK,

51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 30 juin 1893.

ACTIF.

Meubles et installations		$750 00
Actions et bons		516,277 67
Prêts (garantis par collatéraux)		276,957 90
Prêts à échéances (garantis par collatéraux)		425,958 00
Prêts sur demande (garantis par collatéraux)		749,171 85
Comptant	296,288 64	
Items comptant	4,633 70	300,902 34
Total		$2,270,017 76

PASSIF.

Capital payé		$100,000 00
Profits indivis		166,003 63
Savoir: Gains après taxes payées et dépenses courantes	50,440 90	
Moins $25,088 73 payés aux déposants pour intérêt et $4,000 00 aux actionnaires	29,088 73	
Réserve des profits de cette année	21,352 17	
Ajoutés profits indivis existant 31 décembre 1892	144,651 46	
Total de la réserve à date	166,003 63	
Dû à 6507 déposants		2,003,854 13
Dividendes non réclamés		160 00
Total		$2,270 017 76

Je certifie que l'état ci-dessus est vrai et correct.

G. AD. BLAFFER, Caissier.

Assermenté pardevant moi, le 30 juin 1893
FRED. ADOLPH, Notaire.

Correct—Attesté:
J. E. MERILH.
A. VIZARD.

Le dividende semestriel habituel de Quatre Dollars par action a été déclaré payable à la dernière réunion du Board et est maintenant payable sur demande. 1er juil—

Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI-ANNUEL

Nlle-Orléans, 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts à terme et escompte		$757,338 14
Surtirages		3,191 72
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons d'Etat et de Ville		304,375 00
Autres bons		16,200 00
Meubles et installations de banque		78,667 94
Autres propriétés foncières		22,289 67
Fonds de rachat cinq pour cent		2,250 00
Items comptant		1,240 04
Prêts sur demande	$242,100 07	
Change à vue sur New York	163,059 22	
Changes étrangers	22,061 28	
Dû par des banques et banquiers	48,334 99	
Chèques pour le Clearing House	116,631 57	
Monnaie courante fractionnelle	224,586 67	756,773 80
		$1,998,346 28

PASSIF.

Fonds-capital		$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis		128,378 15
Dividendes non payés		1,042 63
Dividende semi-annuel 4 pour cent payable le 3 juillet 1893		17,000 00
Circulation		45,000 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,247,688 62	
Dû aux banques et banquiers, sujet à des chèques	134,236 88	1,381,925 50
		$1,998,346 28

JOHN H. O'CONNOR, Président.
L. C. KEEVER, Vice-Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
C. H. CULBERTSON, Assist. Caissier
2juil—2f

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POETES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concourrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée. La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concourrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaitre sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 8
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pelegue.
615 Casernes des Etats-Unis.
6[illegible] [illegible] et Dauphine.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE,

No 284 rue Hôpital, entre Derbigny et Claiborne.

Succession de Zoé Dusenau de la Croix, veuve en première noce de Charles Fortier, et en seconde noce de Wm Chapman.

No 18,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B., siégeant à la place de l'Hon Geo. H. Théard juge de la Division E, actuellement en congé, rendu le 13 septembre 1893 et signé le 21 septembre 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Hôpital, Claiborne, Derbigny et Ursulines, désigné comme terrain No 9, et mesurant 31 pieds de façade rue Hôpital, sur une profondeur de 81 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage portant le numéro municipal 284 rue Hôpital, ayant 4 chambres, galerie de côté, bâtisse à deux étages à l'arrière ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions—1|3 ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à crédit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à ce qu'ils soient payés, garantis par lien du vendeur et privilége sur la propriété vendue et renfermant toutes les clauses de sécurité usuelles, assurance de la propriété paiement des honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, etc.

L'acquéreur fera un dépôt entre les mains des encanteurs, de 10 0|0 de son enchère pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 sept—22 27—oct 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double dans le Troisième District.

Nos 344 et 344 1|2 rue Villeré, côté nord, entre Kerlerec et Colombus.

Succession de Myrtil Jos. Piron et Philomène Pavageau.

No 39,652—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 août 1893, la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Kerlerec et Colombus, mesurant, au pied français 30 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 100 pieds 5 pouces d'un côté et 100 pieds 5 pouces de l'autre côté, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, priviléges, servitudes et dependances qui y appartiennent. Etant la même propriété que la défunte, Philomène Pavageau, a acquise avant son mariage avec ledit M. J. Piron, par achat de la Société Catholique pour l'Instruction des Orphelins Indigents, par acte passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, le 28 février 1866. Les améliorations consistent en une jolie résidence à deux corps de logis, connue par les numéros municipaux 344 et 344 1|2 rue Villeré, coté nord, et ayant dix chambres, cuves, lieux d'aisance, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y en a, à un an ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur en billets d'acquéreur, divisés en coupons et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garanti par actes hypothécaires, de non aliénation, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assurera les bâtisses sur la dite propriété pour le montant des dits billets et fera le transfert de la police d'assurance au porteur des dits billets, et de plus devra assumer et payer en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues sur la dite propriété pour l'année 1893.

L'acquéreur est requis de faire un dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du montant de son enchère pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 11 18 25

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ferme cottage sur la rue Aline 6me district.

SUCCESSION DE JOHN A. BLOHM.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — MERCREDI, le 1er octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Place Commerciale en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession ci-dessus No 39,530, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Aline, Constance, Delachaise et Laurel, désigné par le No 6, mesurant 28 pieds 9 pouces de face à la rue Aline sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une ferme-cottage.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire aux frais de l'acquéreur.

17 sept—17 24—8 15 18 oct

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-cottage dans le Sixième District.

RUE JENA.

Entre Constance et Laurel.

A L'ENCAN.

Succession de Marie Jeanne Pizeros ou Jeanne Pizzero.

No 39,823.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur. Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet désigné par le numéro 175, borné par les rues Jena, Cadix, Laurel et Constance. Le dit terrain porte le No 24 et mesure 30 pieds de façade rue Jena, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage ayant quatre chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent, l'en du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8sept—9 13 20 27—oct 4 11

LADIES

Needing a tonic, or children who want building up, should take BROWN'S IRON BITTERS. It is pleasant to take, cures Malaria, Indigestion, Biliousness and Liver Complaints.

L'ABEILLE.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU QUE LE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complète.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Bergne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ait jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892 à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

{SCEAU} Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 18me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur:
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capable de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer aussi loin que possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention, etc.

30 avril—2f

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires vendredi soir, 30 juin 1893.

Comptant	$506,703 28	
Change	62,333 15	
		$569,036 43
Prêteur demande	$617,806 19	
Escomptes	888,350 02	
		$1,506,156 21
Actions		56,172 50
Propriétés foncières		40,043 00
Taxes		27,000 00
Total		$2,198,408 14
Fonds-capital		$300,000 00
Profits non divisés		290,429 88
Dépôts individuels		1,605,198 26
Dividendes non payés		2,780 00
Total		$2,198,408 14

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.

A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1893.

ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1 juil—2f

FEUILLETON.

No 40 Commencé le 9 août.

Mortel Amour!

GRAND ROMAN INÉDIT

—PAR—

CHARLES MÉROUVEL.

DEUXIÈME PARTIE.

LA BELLE FLEURISTE.

X

FATALITÉS!

(Suite.)

—Tu as raison, mais tu ne sais pas.... porter un grand nom, vivre avec des camarades qui ont de l'argent à pleines poches, des rentes, des chevaux, des domestiques, et n'avoir pas le sou.... c'est dur.

Elle hasarda une objection:

—Notre père!......

—Le marquis est un homme charmant, mais qui a ses besoins, et dame! il pense d'abord à lui et aux autres, s'il en reste.... Pour son train, trois cent mille francs ne seraient pas de trop.... Tu vois d'ici le résultat.... Jamais d'argent dans la maison.... Dans vingt-cinq ans, on ne pourra plus vivre en France à moins de tenir une boutique, et encore.... les grosses mangent les petites.... Pardonne-moi.

Il se fit câlin et caressant.

Andrée ne put s'empêcher de sourire.

—Tu ne seras jamais sérieux! dit-elle.

—Si! tu ne peux pas t'imaginer la peur que j'ai eue.... Ton Chambay est notre sauveur. Ça me donne presqu'envie de l'aimer, cet être-là!

—Et à moi donc! murmura Andrée.

Elle devint grave.

—Vois-tu, dit-elle, c'est encore, en y réfléchissant, ce que je connais de meilleur.

Elle était sincère en le disant. Toute la nuit elle s'était livrée à des réflexions qui aboutissaient à cette conviction.

Et le matin, après de courtes heures de sommeil, à son lever, elle était entrée dans la chambre de son mari pour le surprendre.

La chambre était vide.

Bernard Chambay était sorti de bonne heure pour respirer au dehors et mettre ses idées en ordre.

La confession d'Andrée le tourmentait.

Certains détails l'intriguaient. Il lui semblait impossible qu'elle eut dépensé des sommes si fortes.

Trop généreux, trop haut de cœur pour se livrer à un espionnage quelconque, il était cependant frappé de certaines contradictions.

En repassant le compte des sommes qu'elle avait touchées en trois ans, il arrivait à un chiffre excessif pour une femme de sa condition qui n'avait que ses dépenses personnelles à acquitter.

Et une horrible pensée s'ancrait dans son esprit.

Se jouait-elle de lui?

Comment? Au profit de qui?

Il s'était souvenu de son trouble, dans la nuit, quand il l'avait surprise en conversation particulière avec Rambert.

Les embarras du comte n'étaient un mystère pour personne. Dans tous les grands Cercles, on connaissait ses pertes au jeu; il courait des bruits de ruine; on affirmait qu'il arrivait à un désastre dont les habiles, ceux qui aiment à jouer le rôle d'augures, annonçaient la date.

L'idée qui était venue à Chavignat, et qu'il venait de mettre à exécution, s'était aussi présentée à l'esprit du mari.

Mais il l'avait repoussée comme une bassesse indigne de lui, tout en se proposant d'ouvrir l'œil et de veiller.

Après tout, cette Andrée pour laquelle il avait une passion sans bornes n'y répondait pas. A part quelques instants d'abandon et de tendresse, elle menait une vie en dehors, de dissipation et de légèreté, malgré ses supplications et ses conseils.

Une amertume lui emplissait l'âme en songeant au passé.

Et l'avenir l'épouvantait.

Mais il avait promis et il ne connaissait pas de subterfuge qui pût l'amener à manquer à sa parole.

Il était donc allé trouver Chavignat sans rentrer chez lui.

On sait ce qui s'était passé entre eux.

Pendant son absence, Andrée, après s'être habillée pour sortir, s'était mise à son bureau et elle avait écrit une lettre, longue et difficile sans doute, car plus d'une fois elle avait laissé tomber sa plume et, la tête penchée sur sa main gauche, elle s'était livrée à de longues et tristes réflexions.

C'était cette lettre qu'elle avait remise à un commissionnaire en lui disant:

—Vous la porterez à son adresse. M. le comte de Rambert, 7 boulevard Haussmann.

Elle n'avait pas osé la remettre elle-même, bien qu'elle allât dans la maison et elle voulait que le comte pût la recevoir sans délai.

Le crime de son frère était pour elle un terrible enseignement. D'un autre côté, les menaces de Rambert l'avaient vivement impressionnée.

Elle avait compris à son accent vibrant, à son air résolu, que son bonheur ou plutôt sa sécurité étaient compromis, et qu'après avoir vécu quelques années dans une tranquillité relative, troublée seulement par ses légèretés, les désordres de sa vanité et aussi ses complaisances presque coupables envers son frère, elle arrivait à l'heure de la lutte, au moment où le passé retomberait de tout son poids sur elle et l'écraserait.

Or, elle voulait tenter un dernier effort sur son ancien ami, faire appel à ce qui lui restait d'honneur, lutter enfin pour éviter un scandale dont l'éclat retomberait sur elle et sur son fils.

Son fils, c'était là le seul être qu'elle aimât véritablement.

Et encore elle l'avait négligé comme les autres.

Cela, elle se le reprochait amèrement à l'heure où elle redoutait l'expiation de fautes dont elle méprisait les complices:

Son frère, qui ne craignait pas de commettre un crime, de flétrir le nom des Meilhan, sa seule fortune, de le souiller par un de ces actes qui jettent leurs auteurs sur les bancs des Cours d'assises!

Son ami, assez vil pour lui faire sentir qu'il était armé contre elle et qu'il ne reculerait devant aucune infamie pour la contraindre de céder à ses volontés!

Avant de commencer sa lettre elle était entrée dans la chambre de son fils et là, penchée sur son berceau, elle avait puisé du courage dans la contemplation de ce petit être dont elle voulait être respectée plus tard, quand il aurait l'âge d'homme et pourrait la juger à son tour.

Cette lettre elle l'écrivit, on peut le dire, avec son âme.

Au moment où, en quittant son frère, elle descendait l'escalier de l'appartement du comte, elle croisa une grosse femme blonde comme elle, mais d'une nuance plus ardente, plus brûlée, d'un certain âge, très belle encore à distance, et fort élégamment vêtue d'une toilette du matin.

Cette femme s'arrêta deux secondes pour la toiser avec une hardiesse presque insolente.

Peut-être le mouvement de surprise qui lui échappa pouvait-il être attribué à une simple curiosité.

Cependant Andrée eut le pressentiment d'une inimitié inconnue qui la menaçait.

Elle continua son chemin.

Presque aussitôt, avant même qu'elle ne fût parvenue sous la voûte de la porte cochère, un bruit vague frappa son oreille.

C'était à l'entresol, une sonnerie peu distincte, produite par un timbre de vestibule.

Elle le supposa du moins.

Donc cette inconnue s'arrêtait à l'appartement de Rambert.

C'était là peut-être celle à laquelle Olivier avait fait allusion en parlant d'une chaîne, donc l'ennemie, la rivale mystérieuse, le mauvais génie peut être de cet homme qu'elle avait aimé follement jadis.

Elle remonta dans sa voiture, en proie à de noirs pressentiments, et se remit en route toujours accompagnée du fiacre attaché à sa suite.

C'était bien, en effet, la sonnerie de l'entresol qu'Andrée avait entendue, et d'autre part son instinct ne l'avait pas trompée.

La femme aux cheveux d'un blond ardent, c'était Raymonde.

Raymonde venait, appelée par un mot du comte, presque aussi inquiétant dans sa forme concise que celui du jeune M. Roger de Meilhan à sa sœur.

Il ne contenait que ces mots:

"Viens, j'ai besoin de toi."

Le valet qui ouvrit à l'ancienne chanteuse la connaissait depuis longtemps.

Elle lui dit brièvement:

—Olivier?......

—M. le comte vient de sortir.

—Ah!

—Seulement M. le comte a dit que si madame venait, il la priait d'attendre.

—Bien. Laissez-moi.

Le valet obéit.

Raymonde resta seule dans le cabinet de son ami.

D'abord elle n'accorda aucune attention aux objets qu'ils contenait.

Elle était intriguée et se demandait le motif de ce pressant appel.

Il faut dire qu'elle le devinait à peu près. Ce n'était pas la première fois que le comte avait ainsi recours à elle dans les cas désespérés.

Elle calculait seulement de quelle somme il pouvait avoir besoin.

L'absence de Rambert se prolongeait.

Bientôt par désœuvrement, Raymonde reporta les yeux sur son bureau, attirée par un point lumineux.

A diverses reprises elle s'en détourna, n'y attachant aucune importance, pour le fixer de nouveau, comme ces diamants énormes qui jettent des feux irisés, qu'on quitte et auxquels on revient sans cesse, fasciné par un éclat puissant et presque irrésistible.

Ce point lumineux, c'était la lettre d'Andrée que le commissionnaire avait apportée au moment où le comte venait de sortir.

Elle était posée au centre d'un grand buvard de maroquin noir.

A la fin, la curiosité de Raymonde fut plus forte que sa paresse.

Elle se leva et vint à la table où se trouvait la lettre.

Elle la prit et la retourna en tous sens.

Le papier était discrètement parfumé; l'écriture longue, effilée, très élégante, ne pouvait provenir que d'une femme du monde, ou du moins d'une jeune fille élevée dans un de ces pensionnats du "high life" où toutes les écritures se ressemblent.

Tout à coup un souvenir la frappa: mademoiselle de Meilhan!

C'était sa main. Les lettres tombées en la possession de Raymonde ressemblaient à celle-là.

Elle n'hésita pas; elle alla à la porte et appela le valet de chambre.

—Monsieur ne rentre pas? demanda-t-elle.

—Monsieur le comte en a pour vingt-cinq ou trente minutes tout au plus, autant que je peux croire; autrement il aurait fait avertir madame.

—C'est bon. Allez!

Raymonde n'avait pas de temps à perdre.

Elle passa dans le cabinet de toilette, alluma un réchaud d'argent, y fit bouillir de l'eau et plaça l'enveloppe au-dessus.

Tout le monde connait ce moyen de trahison à la portée de toutes les bourses.

L'enveloppe se détacha pour ainsi dire d'elle-même.

Alors, maîtresse du secret qu'elle violait, l'ancienne chanteuse déplia une feuille de papier couverte sur ses quatre pages d'une longue et belle écriture anglaise dont les lignes pressées se croisaient en quadrille les unes sur les autres.

Et voici ce qu'elle lut:

"Mon cher Olivier,

"Depuis ton départ, j'ai passé la nuit à réfléchir.

"Il m'est difficile de t'en vouloir à cause d'une passion que j'ai peine à comprendre mais qui peut être vraie.

"Seulement il m'est plus difficile encore de compromettre pour la vaine satisfaction d'un désir éphémère l'honneur du nom que j'ai accepté et la tranquillité d'une maison déjà troublée par mes propres folies.

"Raisonne. Autrefois, j'étais libre.

"J'étais à toi.... que ne me gardais-tu?

"Maintenant, j'ai un mari, j'ai un fils.

"De mon mari, je ne te dirai rien, si ce n'est que les Meilhan sont liés envers lui par une dette de reconnaissance.

"Mais mon fils! Veux tu que j'aie à rougir un jour devant lui, qu'il m'accuse d'avoir imprimé une flétrissure à son nom!

"C'est impossible.

"Après trois ans de légèretés et de désordres pendant lesquels je t'ai imité, en essayant d'oublier et de m'étourdir, veux-tu savoir où j'en arrive?

"A une désillusion complète, à un abattement découragé, à un besoin de repos, le seul désir vrai qui survive à la perte de mes espérances.

La lettre d'Andrée se terminait ainsi:

"J'ai voulu éclipser celles de mes anciennes amies qui m'ont traitée avec une hauteur insultante.

"J'y ai peut-être réussi. A quoi bon?

"Je hais le monde pour ses petitesses, ses rivalités basses, ses frivolités qui nous donnent tant de peine, ses faux triomphes enfin dont le néant ne m'est jamais mieux apparu qu'aujourd'hui sous le coup d'un écœurement dont je ne puis te révéler la cause.

"Laisse-moi te dire pourtant que je comprends en voyant l'abîme où on peut tomber, si haut qu'on soit placé, la nécessité de marcher droit, sous peine de s'exposer à perdre l'honneur.

"En somme, je peux bien, mon ami, t'expliquer l'état de mon âme.

"Tu en concevras mieux l'inébranlable résolution que je prends.

"Je n'aime que mon fils.

"C'est sur lui que je reporte toutes mes affections déçues; c'est lui dont je veux faire, l'objet unique de mes soins, le but de ma vie.

"Lorsque mon père m'a annoncé notre ruine et la nécessité où j'étais d'épouser M. Bernard Chambay, j'avais fait un rêve.

"Ce rêve tu le connais.

"J'avais cru à ton amour; je me berçais de l'espérance de t'appartenir et de porter ton nom.

"Je t'avais donné des gages de cette affection que je me plaisais à entretenir dans mon cœur.

"Même alors que je connaissais l'état de nos affaires et le désastre que mon mariage pouvait seul réparer, je t'ai loyalement offert d'exécuter nos promesses réciproques.

"J'aurais tout accepté alors, même la gêne et la ruine, à la seule condition de les partager avec toi.

"Tu as refusé.

"Je ne veux pas savoir quel obstacle s'élevait entre nous.

"Tu m'as parlé d'un mystère.... Je n'ai pas même essayé de le connaitre.

"Amie aimée, chaîne que tu étais impuissant à briser, engagements pris ailleurs, que m'importe!

"Tu m'avais trompée! Tu m'avais fait des serments que tu savais ne pas pouvoir tenir.

"C'est bien.

"As tu jamais entendu un reproche sortir de ma bouche?

"J'ai accepté mon sort sans enthousiasme, je te l'affirme, mais je l'ai accepté avec ses conséquences et ses devoirs.

"Ce mariage était si peu fait pour me rendre heureuse que depuis j'ai cherché à m'étourdir, sans y parvenir.

"J'ai jeté largent par les fenêtres sottement, en m'imposant l'humiliation de recourir à la générosité de mon mari pour acquitter mes dettes et.... celles des autres.

"Tu sais de qui je veux parler.

"Désormais, je renonce à mes propres folies afin de m'épargner à l'avenir d'inutiles tourments.

"Ce n'est pas le bonheur que je cherche, mon ami, c'est le repos dont je te parlais tout à l'heure.

"Le bonheur désormais n'est plus fait pour moi.

"Il était ailleurs, dans ce rêve peut-être dont nous parlions tous deux et dans lequel seule j'étais sincère.

"Si tu m'aimais comme tu te plais à le répéter, alors que je ne suis plus libre et que l'écouter seulement est déjà pour moi une faute grave, c'est à toi que ta [illegible]

"Tu n'avais qu'un mot à dire et je devenais ta femme.

"Ce mot, je l'ai vainement attendu.

"Tant pis. Il n'est plus temps.

"A quoi bon désormais me dépeindre une flamme brûlante à laquelle je ne saurais porter remède!

"Pourquoi me parler d'un amour insensé auquel il m'est impossible de répondre?

"Si tu es sincère en me le confessant, je ne peux que te plaindre de toute mon âme.

"Si c'est un jeu cruel, je t'assure que j'éprouve assez d'ennuis sans que tu veuilles y en ajouter un de plus.

"Un dernier mot:

"Mon pauvre Olivier, tu es mon parent, tu as été mon ami, je désirerais que tu le sois encore

"Nous sommes d'une famille tombée en décadence par ses propres fautes.

"Mais tout est-il donc perdu.

"Tu portes un beau nom. Tu peux te relever aisément par un mariage. Il te suffit de le vouloir.

"J'ai dû descendre jusqu'à mon mari; toi, plus heureux, tu peux élever une femme jusqu'à toi.

"Est-ce donc impossible?

"Laisse-moi oublier le passé; oublie-le toi-même. Renonce à des menaces que l'amour même le plus violent ne saurait excuser chez un gentilhomme et un homme d'honneur; ne me poursuis pas d'instances inutiles et je t'aiderai de toutes mes forces!

"Mais quelle que soit ta résolution, mon parti est pris!

"J'en souffrirai peut-être, mais je tiendrai ma parole. Je t'ai dit un jour, tu dois t'en souvenir, dans les bois de Tavernay, en revenant de la Rochère, que je serais une honnête femme.

"Instances, supplications, menaces, rien n'ébranlera ma résolution.

"Tu m'as donné un mois pour réfléchir.

"Ce délai m'est inutile.

"Voilà ma réponse.

"Je serai pour toi une amie, une loyale et vraie, si tu veux, mais rien de plus...... jamais!

"Ta cousine,
"ANDRÉE."

A continuer.